Assemblée Générale
Association AMAP des Sablons

Association type Loi 1901
Ayant son siège social à Amblainville (60110) place du 11 novembre
déclarée en Préfecture de l'Oise le 2010 sous le numéro W601002860

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010
L'an Deux Mil Dix
Le 30 avril 2010
A vingt heures
A Méru, en salle des associations, 1 rue Pasteur, les adhérents se sont réunis en assemblée, sur convocation faite par le conseil d'administration via la présidente.
Sont présents :
Les deux membres du conseil d'administration ayant constitué l'association : Madame Susana Vikélas, présidente, Madame Axelle Wattez, et les membres du Conseil d'administration : Amandine Godbille, Geneviève Nouvel, Christelle Bronchart, Cécile Dimoyat, Marianne Le Hénaff, Brigitte Bresson-Grosse et Alexandre Genest ainsi que les adhérents ayant émargé la liste de présence ci-jointe et les pouvoirs.
Excusés : Madame Ledour, Madame Bernard, Monsieur Breeds, Monsieur Girard, Madame et Monsieur Vasquez.
Le quorum étant atteint - au moins un tiers des 76 adhérents (soit au moins 26 personnes présentes ou représentées : 25 présentes et 21 représentées (pouvoir) - voir feuille de présence) à l'heure du début de l'assemblée, celle-ci peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Susana Vikélas.
Les secrétaires de séance sont : Cécile DIMOYAT et Christelle BRONCHART.

Remerciements :
A chacun pour sa présence : adhérents, membres du CA, notre maraîcher Frédéric Florentin et les agriculteurs présents : Madame Bellu (fromages de lait de chèvre) et Madame Sainte-Beuve (agricultrice bio) ainsi que Monsieur Beaudouin (fromages de lait de vache) représenté.
*A la mairie d'Amblainville pour son aide dans de nombreux domaines : la publication de notre article dans le journal de la ville, le prêt de la salle pour toutes les distributions le jeudi soir et leur disponibilité dans les réponses apportées à nos questions (duplication des clés, mise en place d'un petit meuble…)
*Aux journalistes qui ont relayé la création de l'AMAP
*A la mairie de Méru pour la mise à disposition de cette salle pour l'AG
*Il est à noter que Frédéric Florentin a reçu son agrément d'agriculteur et qu'il remercie les membres de l'association pour leur soutien.

Rappel : toutes les idées, suggestions et remarques sont les bienvenues de la part de toutes les personnes présentes mais seuls les adhérents pourront prendre part au vote.

L'ordre du jour présenté par la présidente est le suivant :

- Remerciements, prise de notes pour le PV, vérification du quorum (les adhérents présents ont été destinataires d'une copie de leur contrat au 30 septembre 2010 ; les autres adhérents auront la leur durant une prochaine distribution).
- Présentation des statuts et du CA
- Règlement intérieur :
  *gestion et mise en place de troc panier pour permettre aux vacanciers et aux "intermittents" de trouver un arrangement
  *rappel sur les modalités lorsqu'on oublie de venir prendre son panier (sans avoir prévenu)
  *gestion des permanences
- Révision du contrat

1) la durée du contrat :
*résiliation possible exceptionnelle en cours de contrat en cas de : -déménagement, -décès ou maladie grave, -chômage ?et chercher un remplaçant si possible.

*modification du panier
- possible à la baisse, uniquement en cas de modification de la composition familiale (ex : départ d'enfants) + cas ci-dessus
-possible à la hausse pour la saison d'après
2) élargissement de l'AMAP : à d'autres producteurs (bio, ou agriculture raisonnée ?): fruits, en particulier pommes et poires, pains et farines, fromages picards, viande, autres productions typiquement picardes
3) dénomination des petits paniers : petits ou demi-paniers?
4) aide à l'agriculteur (genre: désherbage, aide à installer une serre.....)?
- blog
- bilan financier et bilan du nombre d'adhérents...
- compte bancaire de l'Association
- questions liées à la production au maraîchage avec Frédéric, nombre de paniers possibles et autres questions (commander des légumes en plus)
- info sur les arguments des personnes qui n'ont pas reconduit leur contrat d'essai
-questions diverses
*pouvoir avoir des idées pour conserver les légumes
*est-il possible de prévoir le contenu du panier d'une semaine sur l'autre ?
*présentation de matériel d'assainissement écologique (toilettes sèches)

Délibérations :
* Présentation des statuts et du CA
Présentation des statuts : présentation des articles 1 à 10 des statuts. L'article 2 est lu dans son entier car il précise l'objet de l'association :
« Article 2 – Objet : L'association a pour objet, conformément à la charte des AMAP:

- d'établir toutes actions visant à préserver ou promouvoir une agriculture durable, socialement juste et respectueuse des ressources et des milieux naturels
- de créer et entretenir des liens entre des personnes ou des structures désirant soutenir ces modèles agricoles
- de faciliter l'accès pour le plus grand nombre à une alimentation saine et à des produits divers locaux dans un esprit de solidarité et de convivialité.

Ces valeurs seront défendues notamment à travers l'engagement de chacun dans un partenariat associant consommateurs adhérents et agriculteurs locaux. »

Il est indiqué qu'une copie des statuts est à disposition lors des distributions et sur le blog : http://amapdessablons.eklablog.com/

Présentation du CA : Amandine GODBILLE – vice-présidente, Axelle WATTEZ – trésorière, Christelle BRONCHART – trésorière-adjointe, Alexandre GENEST- trésorier-adjoint, Loïc BODIN – secrétaire, Geneviève NOUVEL – secrétaire adjointe, Cécile DIMOYAT – responsable du BLOG, Brigitte BRESSON-GROSSE, Marianne GODBILLE et Susana VIKELAS - présidente.

Il est à noter que Loïc Bodin ne souhaite plus participer au CA. Il ne sera pas remplacé puisqu'il reste 9 membres du CA (le minimum étant 5- article 7 des statuts).

- Règlement intérieur :
*gestion et mise en place de troc panier pour permettre aux vacanciers et aux "intermittents" de trouver un arrangement
*rappel sur les modalités lorsqu'on oublie de venir prendre son panier (sans avoir prévenu)
*gestion des permanences

Proposition des points du règlement intérieur à élaborer :

1/ INTERMITTENTS DU PANIER
Mise en place d'une liste d'intermittents.
Les intermittents peuvent être :
1/des adhérents qui souhaitent racheter le panier de légumes d'autres adhérents qui ne peuvent venir les prendre (absence momentanée, vacances,…) et qui les auront contactés

et/ou

2/des personnes non adhérentes qui souhaitent acheter les paniers des adhérents (absence momentanée, vacances,…) –ce qui ne leur confèrera pas de droit de vote à l'AG et il n'y aura pas de frais d'adhésion (accepté à l'unanimité après débat).

Affichage de cette liste dans le local et sur le blog : les adhérents souhaitant revendre leur panier (pour cause d'impossibilité de le prendre à certaines dates) contactent les intermittents **directement** par la voie proposée par l'intermittent (téléphone fixe, mobile, adresse mail).

Il n'y a pas d'intervention de l'association (son rôle est la mise en place de la liste des intermittents du panier).

2/DOUBLETTE d'adhérents pendant les périodes de vacances

Inscrire ses dates de vacances sur la liste à disposition lors des distributions

Trouvez un autre adhérent qui prendra votre panier pendant vos vacances et vous prendrez le sien pendant ses vacances.

L'arrangement se fait à partir de la liste des vacances : au moment de signer la liste d'émargement, celui qui prend le panier pour l'adhérent en vacances inscrit son nom, émarge et prend le panier.

3/ TROC PANIER VERSION FAMAPP

Sylvie SAINTE-BEUVE, productrice à la FAMAPP, propose un système info qui permet de diffuser les paniers disponibles à toutes les AMAP. Un informaticien de la FAMAPP devrait mettre le logiciel à dispo de toutes les AMAP.

Le CA contactera la FAMAPP

4/ FAMILLE, VOISINS, CONNAISSANCES mandatées par le propriétaire du panier pour venir récupérer votre panier en votre lieu et place (en inscrivant leur nom dans la colonne de la liste d'émargement réservée à cet effet puis en signant).

5/PANIER OUBLIÉ :

Rappel : sur le contrat, il est indiqué : que chaque adhérent doit : « s'assurer de la récupération de son panier chaque jeudi entre 19 et 20h (aucun panier ne peut être stocké dans le local de distribution). »

En conséquence, les paniers non récupérés seront distribués et partagés auprès des adhérents qui assurent la permanence de distribution.

Rappel : Bien penser à signer la feuille d'émargement.

6/GESTION DES PERMANENCES

Le CA remercie toutes les personnes qui participent aux permanences et remercie par avance celles qui le feront. C'est avec une participation de chacun que l'association peut continuer de fonctionner dans les meilleures conditions.

7/GESTION des commandes à d'autres agriculteurs partenaires

Un adhérent avec un membre du CA seront « le référent » d'un agriculteur partenaire pour la gestion de la prise de commande, des règlements et des relations avec l'agriculteur partenaire. Cet adhérent et le membre du CA en référeront au CA régulièrement.

Frédéric Florentin souligne l'importance de ce référent comme interlocuteur privilégié pour le producteur. Ce système de référent a été mis en place dès le début de l'Association avec Axelle Wattez comme référent à Frédéric.

Marianne Le Hénaff, Geneviève Nouvel, Christelle Bronchart et Alexandre Genest du CA ainsi que Christelle Prugnot, Sylvie Parant dès septembre 2010 et Madame Hattiger (en lien avec un membre du CA) et Monsieur Braun se sont proposés.

Question de Christelle Bronchart : Que se passe-t-il en cas de non respect de l'engagement aux permanences ?

Il y a au moins 3 personnes qui ne les font pas. Par esprit de coopération : certains peuvent faire un peu plus pour compenser certaines personnes qui ne peuvent pas… Il faudrait prendre des mesures si cela pose des problèmes de fonctionnement.

Proposition : par rapport aux permanences l'association reste souple mais prendra des mesures si cela pose un problème de fonctionnement ; une modification pourrait être envisagée sur le long terme si ce non respect de l'engagement aux permanences posait un problème de fonctionnement.

Proposition de Sylvie PARANT : avec le beau temps, la distribution de légumes pourrait se faire à l'extérieur.

Question d'Alexandre Genest :
- Stationnement des véhicules lors des distributions : Annie Vandenabeele, élue municipale, en a parlé au Conseil Municipal pour voir les solutions possibles.
Il semble qu'il soit indiqué « Parking Poids Lourds » ou interdiction (?).En attente.

- Que faire s'il reste trop de paniers oubliés et que tous les permanents ne peuvent pas tout prendre ?
A voir…si la situation se produit.

Question :
Qui souhaite être sur la liste des intermittents et pour quel type de panier ?
Martine Noury (adhérente), Susana Vikélas (adhérente).
Liste disponible à partir de jeudi 06 mai 2010 pour s'inscrire (préciser le média via lequel l'intermittent peut être contacté).

- Révision du contrat
1) la durée du contrat :
*résiliation possible exceptionnelle en cours de contrat en cas de : -déménagement, -décès ou maladie grave, -chômage ?et chercher un remplaçant si possible.
*modification du panier
- possible à la baisse, uniquement en cas de modification de la composition familiale (ex : départ d'enfants) + cas ci-dessus
-possible à la hausse pour la saison d'après

Proposition 1/
*Durée : 1 an (1er octobre au 30 septembre)/paiement par un chèque maximum par trimestre
Dates de renouvellement les 16 et 23 septembre 2010 pour la troisième saison allant du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011.
*Résiliation en cas de décès
*Résiliation possible exceptionnelle en cours de contrat en cas de :
-déménagement - chercher un remplaçant si possible.
-maladie grave ou autres situations exceptionnelles (le CA se prononcera)
Un transfert de contrat est possible prioritairement auprès d'une personne sur la liste d'attente, sinon proposée par l'adhérent, qui souhaiterait reprendre le contrat en cours et donc adhérer à l'association.
*modification du panier :
Possible à la baisse pour la saison en cours sur acceptation du CA et à l'appréciation du maraîcher
Possible à la hausse pour la saison en cours à l'appréciation du maraîcher
Possible à la hausse pour la saison suivante (en fonction des reconductions)
Se signaler le plus vite possible pour modifier son panier.

Question : Vacances du maraicher ? Engagement sur 50 semaines, quid des deux semaines restantes ?
Réponse de Frédéric : la valeur de certains paniers a été inférieure au prix moyen fixé. Frédéric Florentin s'efforce d'assurer une distribution chaque semaine, y compris sur les semaines où la distribution n'était pas prévue (Il y aura une ou deux distributions effectuées où les adhérents ne payeront pas leur panier).
Engagement de maraicher de prévenir deux semaines à l'avance en cas de non-distribution. Frédéric Florentin souligne que c'est un contrat sur toute l'année et même quand il n'y a pas de distribution, il continue de travailler.

Question de Philippe :
- élargir le cas de « maladie grave » à : « ou autres situations exceptionnelles ». (Ce point est intégré dans la proposition de modification du contrat ci-dessus)
- en cas de demande de transfert, privilégier les personnes inscrites sur la liste d'attente plutôt que celle choisie par l'adhérent souhaitant transférer. (Ce point est intégré dans la proposition de modification du contrat ci-dessus)

VOTE :
Sur la proposition 1/ durée du contrat et modification du panier :
POUR
CONTRE 1 (contre le fait que ce soit une durée d'un an)
ABSTENTIONS 0
Proposition adoptée

Proposition 2/
2) élargissement de l'AMAP : à d'autres producteurs (bio, ou agriculture propre): fruits, en particulier pommes et poires, pains et farines, fromages picards, viande, autres productions typiquement picardes
Présentation des agriculteurs présents (soit contactés par Frédéric Florentin, par un membre du CA) :
Madame Bellu
Madame Sainte-Beuve
Monsieur Beaudouin (absent mais information transmise par Geneviève Nouvel)

Mme BELLU : installée depuis août 2008 à BUICOURT, élevage caprin (90 chèvres) et production de fromages (10 produits), ferme pédagogique, agriculture propre.
Conditions de partenariat à créer, pas de contrat souhaité.
De nombreuses personnes présentes sont intéressées.

Mme SAINTE-BEUVE : 30 ans d'exploitation, ferme bio, 160 hectares.
Réintégration des élevages bovin et porcin pour pouvoir amender les terres. Maitrise du cycle de l'azote. Pratiquement autonome. Transformation de la céréale en farine et en pain (moulin et fournil).
Soutien des AMAP très souhaité.
- Farine, Pain, Viande, Terrines végétales
Souhaite un contrat pour rester dans le système AMAP.

M. BEAUDOIN : fromages, fromage blanc, crème fraiche, yaourt, beurre. Label bio.
Contrat pas obligatoire.

Toute proposition d'un adhérent pour un nouvel agriculteur partenaire est examinée par le CA qui statue.

VOTE :
Sur la proposition 2/ élargissement à d'autres agriculteurs producteurs partenaires
POUR
CONTRE 0
ABSTENTION 0
Proposition adoptée à l'unanimité.

Question :
Qui souhaite être référent pour un agriculteur producteur partenaire ?
Trinôme : Brigitte Bresson-Grosse/Sylvie Parant/Marianne Le Hénaff
Binôme : Alexandre Genest/Christelle Prugnot
Binôme : Geneviève Nouvel/Madame Hattiger
Monsieur Braun souhaite être référent pour Madame Sainte-Beuve.

3) dénomination des petits paniers : petits ou demi-paniers?
Puisque le petit panier représente la moitié d'un panier, le CA propose que la dénomination passe de petit panier à **½ panier**.

4) aide à l'agriculteur (genre: désherbage, aide à installer une serre.....)? Frédéric Florentin
L'aide à Frédéric Florentin et Odile sera occasionnelle et à leur demande. Un co-voiturage sera mis en place.

- blog : Cécile Dimoyat
Rappel : l'adresse du Blog : http://amapdessablons.eklablog.com/
Toutes vos suggestions sont les bienvenues. Pensez à vous inscrire à la Newsletter.

- bilan financier et bilan du nombre d'adhérents : Axelle Wattez
Nombre d'adhérents jusqu'au 30 septembre 2010 : **76**
Recettes : 790€
Dépenses : 196,04€
Solde au 30 avril 2010 : 593,96€

- compte bancaire de l'Association
Compte à la Banque Postale, ouvert le 31 mars mais toujours pas reçu le document officiel.
En revanche 610 euros y ont été versés.
(A l'heure où le PV est rédigé, le premier relevé de comptes est parvenu mais le CA contactera la Banque postale pour savoir quand nous recevrons le carnet de chèques).

- questions liées à la production au maraîchage avec Frédéric Florentin, nombre de paniers possibles et autres questions (commander des légumes en plus)
Oui, il est encore possible de contracter pour des paniers pendant tout le mois de mai le (6, 12, 20 et 27 mai).
Pas de limite dans le nombre de paniers pour l'instant.

- info sur les arguments des personnes qui n'ont pas reconduit leur contrat d'essai
Déménagement
Potager personnel
Coût du BIO
Obligation de constance dans la récupération du panier de légume de manière hebdomadaire
Mise en place de distribution de légumes dans le cadre d'un CE d'une entreprise méruvienne.

-questions diverses :
*pouvoir avoir des idées pour conserver les légumes
Au frais, dans un papier journal, en bocaux, en congélation.
Un petit document conseil sera rédigé et diffusé pendant les distributions et sur le blog.

*est-il possible de prévoir le contenu du panier d'une semaine sur l'autre ?
Assez difficilement.

*question d'un adhérent sur la qualité des carottes dans les derniers paniers :
Les carottes sont conservées depuis le mois de septembre dans des pallocks. Un tri manuel est effectué mais certaines carottes peuvent passer à travers ce tri et cette sélection par erreur.
Rappel : il s'agit de légumes non calibrés.

*comment informer les personnes n'ayant pas accès à la toile ?
Prévoir un classeur à disposition lors des distributions regroupant tous les documents du blog et ceux diffusés par courriel.

*présentation de matériel d'assainissement écologique (toilettes sèches)
Ce point à l'ordre du jour n'a pas été abordé du fait de l'absence de Gabriel Battistella, qui fera une présentation aux adhérents durant la distribution du jeudi 20 mai 2010.

RAPPEL de nos annonces :
FESTI-MOTS le 1er et 2 mai 2010 à Amblainville
Pensez à diffuser l'information d'aide à NOAH
Marché de Noël : les 4 et 5 décembre 2010 à Hénonville

La séance est levée à 22h17 et de tout ce que dessus est dressé le présent procès-verbal.

La présidente	Les secrétaires de séance	
Susana Vikélas	Cécile Dimoyat	Christelle Bronchart